

Montpellier, le 30 avril 2010

## C o m m u n i q u é d e p r e s s e

---

### **Petit Bard : l'Etat et la Ville de Montpellier En appellent à la responsabilité de tous**

---

Mercredi 28 avril s'est tenue en préfecture, à la demande et en présence du Directeur général adjoint de l'ANRU, une réunion associant le Préfet de la Région Languedoc Roussillon, Préfet de l'Hérault, le Maire de Montpellier, la Directrice générale d'ACM et le Directeur général d'Hérault Habitat pour faire le point sur le projet de rénovation urbaine du petit Bard.

Cette réunion intervenait au lendemain de la libération de la Maison Pour Tous François Villon, après plus d'un mois d'occupation par des familles habitant le bâtiment A du Petit Bard, qui demandaient un relogement urgent suite à plusieurs départs d'incendie dans ce bâtiment voué à la démolition.

A cette situation exceptionnelle a répondu une mobilisation sans précédent des pouvoirs publics et des bailleurs sociaux. C'est ainsi qu'en l'espace de trois semaines, 24 propositions de relogement ont été émises par ACM et Hérault Habitat, ce qui représente la quasi-totalité de l'offre disponible en logements de 4 pièces et plus sur Montpellier. Il faut y ajouter des offres supplémentaires présentées par des bailleurs disposant d'un parc moins important.

Seuls 3 ménages n'ont pu recevoir d'offre à ce jour, compte tenu de la composition familiale et des besoins exprimés. Les bailleurs espèrent pouvoir leur faire très prochainement une proposition adaptée.

A ce jour, malgré cet effort et malgré l'urgence de la situation, seules 5 familles sur 24 ont accepté la proposition qui leur était faite, les autres l'ayant refusée. Il faut pourtant souligner que toutes ces offres ont été formulées après une enquête sociale approfondie auprès de chaque ménage et en respectant, dans une très large mesure, les souhaits formulés en termes de taille de logement, de loyer et de localisation. Il faut également indiquer que la plupart des logements refusés, répartis dans une grande diversité de quartiers de la ville, ont très rapidement trouvé preneur chez d'autres ménages proposés par la commission d'attribution des deux organismes. Rappelons que près de 14.000 demandes de logement social sont en attente sur la ville de Montpellier.

Dans ces conditions et même si certaines situations individuelles peuvent justifier quelques cas, le taux global de refus des propositions faites aux familles du bâtiment A est tout à fait inacceptable.

Il est compréhensible que de nombreux ménages du Petit Bard aspirent à quitter cette copropriété tout en restant à proximité du quartier où ils vivent et où sont scolarisés leurs enfants. Il faut cependant comprendre que les rares logements qui se libèrent dans les résidences HLM voisines ne suffiront pas à assurer le relogement de toutes les familles, surtout en situation d'urgence. Il est donc indispensable, dans l'intérêt de tous, qu'une majorité accepte d'être relogée dans des logements de qualité situés dans d'autres quartiers de la ville. Il serait illusoire d'espérer de nouvelles propositions rapides répondant à l'ensemble des aspirations des familles.

Il est rappelé que la démolition du bâtiment A, qui pourra intervenir dès que les dernières familles qui l'occupent seront relogées, permettra d'engager la reconstruction d'environ 170 logements neufs sur le site et de poursuivre la réalisation du programme de réhabilitation du quartier qui verra à terme la réalisation d'environ 450 logements neufs, privés et publics. En bloquant le début de ce processus, les refus enregistrés grippent toute la chaîne et retardent l'ensemble de la rénovation du quartier.

L'ANRU a convoqué l'ensemble des partenaires pour faire le point de la situation en juillet. Si à cette date, les relogements ne sont pas devenus effectifs et si le bâtiment A ne peut être démoli, l'ANRU pourra refuser de prolonger la convention qui la lie aux opérateurs et le processus de réhabilitation du Petit Bard sera stoppé.

Il faut en effet rappeler que l'intervention des pouvoirs publics sur cette copropriété privée dégradée n'avait rien d'obligatoire et relève d'un effort de solidarité envers les familles concernées. Les signataires du présent communiqué réaffirment leur détermination à poursuivre cet effort et à se mobiliser pour mener à son terme la totalité du projet de rénovation du Petit Bard. Les bailleurs et les réservataires de logements sociaux s'engagent en particulier à maintenir un haut niveau de priorité pour le Petit Bard au cours des commissions d'attribution des prochains mois. Cet effort exceptionnel ne pourra cependant se justifier qu'à condition de rencontrer une même volonté d'aboutir chez les habitants du quartier.

Les familles ayant déjà opposé un refus se verront évidemment remettre de nouvelles propositions en fonction du parc appelé à se libérer dans les prochaines semaines. Les signataires rappellent, à cet égard, qu'après trois propositions de relogement refusées, l'expulsion des occupants peut-être demandée à la Justice.

Afin de ne pas devoir en arriver à ces extrémités, les signataires en appellent donc à l'esprit de responsabilité et de solidarité de chacun afin que le projet de réhabilitation du Petit Bard puisse très rapidement entrer dans une nouvelle phase et apporter un réel renouveau au quartier ne soit pas mis en péril.

Contact presse : 04 67 61 61 25

Communiqué établi en commun avec la ville de Montpellier, Hérault Habitat, et ACM.